



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 12 septembre 2025	WFP/EB.2/2025/7-A/5/DRAFT
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – Rwanda (2026-2029)

Durée	1 ^{er} janvier 2026–31 décembre 2029
Coût total pour le PAM	185 224 327 dollars É.-U.
Cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats*	3.1

* Le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats est un système de mesure des résultats qui comprend un suivi des programmes ainsi qu'un suivi financier et offre une méthode fondée sur les résultats pour l'élaboration de programmes axés sur l'être humain.

Résumé

Au cœur de la Vision 2050 du Rwanda figure l'objectif d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2035 et le statut de pays à revenu élevé d'ici à 2050. Les progrès économiques constants accomplis dans cette optique ont permis des avancées importantes sur la voie de la réduction de la pauvreté et des disparités, de la promotion de l'autonomisation des femmes, et de l'amélioration de la durabilité environnementale, de l'éducation et de la santé publique.

Toutefois, les progrès sont moins rapides depuis 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, de l'instabilité régionale, des chocs climatiques récurrents et de la hausse des prix des denrées alimentaires, autant de facteurs qui ont entravé les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier dans les zones rurales, où 83 pour cent des ménages vivent de l'agriculture de subsistance.

L'insécurité alimentaire touche 17 pour cent des ménages, ce qui explique notamment que le retard de croissance puisse atteindre 30 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans. Les carences en micronutriments sont courantes, et l'anémie touche 36,6 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois et 13 pour cent des femmes en âge de procréer. Les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui sont complexes et ont des effets cumulatifs,

Coordonnateurs responsables:

Mme V. Guarnieri
Sous-Directrice exécutive
Département des opérations liées aux programmes
courriel: valerie.guarnieri@wfp.org

M. A. Bagnoli
Directeur de pays
courriel: andrea.bagnoli@wfp.org

englobent la faible productivité des petites exploitations agricoles, l'inégalité d'accès aux ressources dont pâtissent les groupes vulnérables, l'augmentation du prix des produits alimentaires et le manque de diversité de l'alimentation.

Le Gouvernement rwandais suit en matière de développement une stratégie énergétique qui englobe "l'ensemble des acteurs publics" et met l'accent sur le capital humain et la coordination des services et des politiques dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et de la protection sociale. Les jeunes, qui représentent 65 pour cent de la population, connaissent néanmoins un taux de chômage élevé, de 15,4 pour cent, contre 12,1 pour cent pour la population adulte.

Malgré un projet d'avenir fort et de solides cadres d'action, les lacunes systémiques sur le plan des capacités institutionnelles et la marge de manœuvre budgétaire étroite limitent l'ambition du Gouvernement. Les financements extérieurs sont insuffisants et en baisse.

S'inspirant de la Vision 2050 du Rwanda, le PAM mobilise de manière stratégique ses compétences, ses partenariats et ses relations avec les communautés afin de réduire l'insécurité alimentaire, de renforcer les systèmes alimentaires et d'éradiquer la malnutrition, en particulier chez les personnes les plus vulnérables. Le présent plan stratégique de pays a été élaboré conformément aux priorités de la deuxième stratégie nationale de transformation, qui couvre la période 2024-2029, et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour 2025-2029, et s'appuie sur l'analyse, les données factuelles, les enseignements et les résultats obtenus en rapport avec le plan stratégique de pays pour 2019-2025. Dans le cadre du présent plan, le PAM accompagnera le Gouvernement dans l'obtention des quatre effets directs suivants:

- Effet direct 1: D'ici à 2029, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Rwanda – notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes retournant chez elles et les communautés d'accueil – bénéficient d'interventions sûres, inclusives et destinées à sauver des vies, qui permettent de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents toute l'année et de favoriser leur accès à l'autosuffisance.
- Effet direct 2: D'ici à 2029, les personnes pauvres et vulnérables au Rwanda, notamment les enfants, bénéficient de systèmes et de programmes nationaux renforcés, y compris de repas scolaires, qui contribuent à améliorer le capital humain, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Effet direct 3: D'ici à 2029, les petits exploitants et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés vivant dans des camps en milieu rural, bénéficient de moyens d'existence décents et de systèmes alimentaires durables, notamment d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une résilience accrue face aux chocs et d'un meilleur accès à une alimentation saine.
- Effet direct 4: D'ici à 2029, les communautés touchées par une crise au Rwanda recueillent les fruits du renforcement des capacités dont le Gouvernement rwandais et la communauté humanitaire disposent pour intervenir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence qui se présentent.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Rwanda (2026–2029) (WFP/EB.2/2025/7-A/5), pour un coût total pour le PAM de 185 224 327 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation et évaluation des besoins du pays

1. Le Rwanda est un pays montagneux et enclavé qui a des frontières communes avec le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Il compte 13,25 millions d'habitants¹, dont 51,5 pour cent de femmes, 72,1 pour cent de ruraux et 65 pour cent de jeunes de moins de 30 ans². C'est le deuxième pays d'Afrique le plus densément peuplé³.
2. Le Rwanda aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2035 et un pays à revenu élevé d'ici à 2050. Un cadre d'action solide complète et renforce la deuxième stratégie nationale de transformation⁴ et le programme Vision 2050 dont le pays s'est doté.
3. Les progrès économiques et l'engagement pris par le Gouvernement d'assurer l'égalité des chances aux femmes et aux filles ont permis des avancées importantes sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l'égalité et de l'autonomisation des femmes, tout en améliorant la durabilité environnementale, l'éducation et la santé publique. Toutefois, la récurrence des chocs et des facteurs de perturbation – parmi lesquels la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'inflation, l'instabilité régionale, les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes, les sécheresses prolongées, la montée des prix mondiaux et les difficultés rencontrées pour gérer les risques de catastrophe⁵ – a entravé les efforts déployés par le pays pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces chocs ont touché de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants, les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes retournant chez elles, les réfugiés et les personnes vivant dans des zones à risque.
4. L'économie se redresse à un rythme constant, la croissance du produit intérieur brut (PIB) ayant retrouvé son niveau d'avant la pandémie et atteint 8,9 pour cent en 2024⁶. Globalement, l'agriculture contribue à 25 pour cent du PIB et emploie plus des deux tiers de la population. La moitié des agriculteurs au Rwanda pratiquent exclusivement une agriculture de subsistance, et 42 pour cent se consacrent à l'agriculture commerciale. Le taux de chômage des jeunes reste élevé, puisqu'il atteint 15,4 pour cent, contre 12,1 pour cent pour la population adulte⁷. Sur les 3,6 millions de personnes⁸ âgées de 16 à 30 ans, seules 1,42 million travaillent, dont 45,8 pour cent dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche.
5. Le Rwanda a fait de la transformation agricole une priorité. Des problèmes persistants nuisent à l'efficacité et à l'efficacités des systèmes alimentaires, parmi lesquels la dégradation des terres, la faible productivité, l'insuffisance des filières et des liens avec les marchés, la vulnérabilité face aux chocs, l'inadéquation des infrastructures et le manque d'investissements. En 2024, la croissance du secteur agricole, notamment la production vivrière, a rebondi de 5 pour cent⁹, contribuant ainsi de manière positive aux moyens d'existence, en particulier dans les communautés rurales.

¹ Institut national de la statistique du Rwanda. 2022. Page Web sur le [cinquième recensement de la population et du logement – 2022](#) (en anglais uniquement).

² Ibid.

³ Banque mondiale. 2021. [Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde](#).

⁴ République du Rwanda. 2024. *Five Years Government Programme – National Strategy for Transformation (NST2) 2024 – 2029*.

⁵ Gouvernement rwandais. 2023. *National Disaster Risk Reduction and Management Policy*.

⁶ Institut national de la statistique du Rwanda. 2023. *GDP National Account, 2024*.

⁷ Institut national de la statistique du Rwanda. 2025. *Labour Force Survey – 2025 (Q2)*.

⁸ Institut national de la statistique du Rwanda. 2022. Page Web sur le [cinquième recensement de la population et du logement – 2022](#) (en anglais uniquement).

⁹ Institut national de la statistique du Rwanda. 2023. Page Web sur le [produit intérieur brut –2024](#).

6. Bien que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie agricole, elles sont majoritairement employées dans le secteur informel. Les femmes sont moins bien informées sur les intrants agricoles et y ont moins accès que les hommes, sachant qu'elles bénéficient de 25,5 pour cent seulement de tous les prêts agricoles accordés. Les personnes handicapées ont plus de mal que les autres à obtenir de bons résultats socioéconomiques, du fait de multiples facteurs tels que la stigmatisation et la discrimination, le manque d'accès à l'éducation et divers aspects socioéconomiques.
7. Le Rwanda accueille depuis longtemps des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes retournant chez elles. Sur les 135 077 réfugiés et demandeurs d'asile – principalement originaires de la République démocratique du Congo et du Burundi – vivant dans des camps de réfugiés, 24,4 pour cent sont des femmes âgées de 18 à 59 ans, et 14,9 pour cent des enfants de moins de 5 ans¹⁰. Le Gouvernement fait de l'autosuffisance des réfugiés et de leur intégration dans l'économie locale une priorité, mais la pénurie de terres pèse sur les moyens d'existence des réfugiés installés dans des camps.
8. La pauvreté est l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire au Rwanda. La pauvreté multidimensionnelle touche 27,4 pour cent¹¹ de la population, et 17 pour cent des ménages seraient en situation d'insécurité alimentaire; la moyenne nationale ne reflète pas les disparités géographiques, 17 des 30 districts que compte le pays présentant des niveaux d'insécurité alimentaire plus élevés encore. Les ménages ruraux connaissent une plus grande insécurité alimentaire que les ménages urbains. Outre les réfugiés et les demandeurs d'asile, les ménages dirigés par des femmes, les ménages tributaires de moyens d'existence informels et ceux qui sont exposés à des chocs environnementaux et à des risques naturels sont les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire¹². La plupart des ménages s'approvisionnent sur les marchés pour satisfaire leurs besoins alimentaires, et 29 pour cent d'entre eux consacrent plus de 65 pour cent de leurs revenus à l'alimentation.
9. Le Rwanda se classe au 101^e rang sur 125 pays selon l'indice de la faim dans le monde de 2024. Le triple fardeau de la malnutrition, en particulier le retard de croissance, constitue un véritable problème, marqué par la persistance de la dénutrition, des carences en micronutriments, du surpoids et de l'obésité. Malgré une diminution de la prévalence des retards de croissance, qui est passée de 51 pour cent en 2005 à 30 pour cent en 2024, les taux restent élevés, et il existe des disparités géographiques qui sont susceptibles de compromettre les chances d'atteindre l'objectif national de 15 pour cent d'ici à 2029. En outre, 36,6 pour cent chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et de 13 pour cent des femmes en âge de procréer sont anémiés.
10. Selon l'enquête nutritionnelle normalisée et élargie de 2023, le taux de malnutrition chronique (retard de croissance) dans les camps de réfugiés a diminué, passant de 20,8 pour cent en 2021 à 19 pour cent en 2023, ce qui en fait un "problème de santé publique d'importance moyenne". Cependant, le taux de malnutrition aiguë (émaciation) chez les enfants âgés de 6 à 59 mois a augmenté, passant de 2,6 pour cent en 2021 à 4,1 pour cent en 2023, ce qui correspond toutefois toujours à la norme dite "acceptable" de moins de 5 pour cent fixée par l'Organisation mondiale de la Santé.

¹⁰ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2024. *Rwanda Refugee Response Plan: January–December 2024*

¹¹ Institut national de la statistique du Rwanda, 2025. *Seventh Integrated Household Living Conditions Survey (EICV7) 2023–24: Main Indicators Report*.

¹² PAM. 2025. *Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA) – Rwanda 2024*.

11. La marge de manœuvre budgétaire dont dispose le Rwanda est restreinte et le financement national des secteurs productif et social est limité. Des financements innovants en faveur de la résilience sont désormais disponibles, mais les segments vulnérables du système alimentaire et les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, n'y ont qu'un accès limité. Le financement de la gestion des risques de catastrophe commence à peine à se développer, ce qui compromet la sécurité alimentaire à long terme.

2. Priorités nationales et assistance collective

12. Le projet d'avenir du Rwanda en matière de développement trouve son ancrage dans la deuxième stratégie nationale de transformation, qui vise à bâtir une société prospère et inclusive grâce à une accélération de la croissance économique, à une transformation sociale et à une bonne gouvernance. L'un des principaux axes de cette stratégie consiste à renforcer le capital humain en améliorant l'accès à une éducation, à des soins de santé et à une alimentation de qualité, particulièrement pour les populations vulnérables.
13. Le Gouvernement dispose d'un cadre d'action solide et de documents qui fixent les grandes lignes sur lesquelles le Rwanda entend s'appuyer pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et guident les actions des administrations nationales et locales. Cependant, l'obtention d'un accord concernant des politiques essentielles exige des efforts soutenus et de longue haleine, et les nouveaux programmes d'envergure tels que le programme national d'alimentation scolaire nécessitent davantage de coordination multisectorielle et de cohérence des politiques.
14. Bien que le système de protection sociale rwandais couvre désormais un plus grand nombre de personnes et soit plus complet, des problèmes persistent, notamment des erreurs d'exclusion ou d'inclusion lors du ciblage, ainsi que le manque d'information de la population sur l'aide, les droits à prestations et les services complémentaires disponibles. En outre, les lacunes dans la coordination entre les différents secteurs se traduisent par un manque d'harmonisation de leurs plans respectifs et l'absence d'approches intégrées et de programmes complémentaires.
15. Le renforcement des capacités des pouvoirs publics favorise les nouvelles initiatives et les réformes dans le secteur de la protection sociale, notamment la mise en place d'un registre social, d'une nouvelle politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de transferts monétaires permettant de faire face aux chocs et s'inscrivant dans le cadre du financement des risques liés aux catastrophes, ainsi que les efforts visant à répondre aux problèmes liés au programme multisectoriel relatif aux systèmes alimentaires. Les institutions nationales ont fait preuve d'une plus grande capacité à intégrer et à maintenir les interventions prioritaires au fil du temps. En témoigne, par exemple, le programme national d'alimentation scolaire qui, depuis 2021, est entièrement pris en charge par les pouvoirs publics. Le PAM intervient désormais à titre d'appui dans ce programme, en fournissant une assistance technique aux niveaux national et infranational pour aider le Rwanda à concrétiser son projet d'avenir, qui consiste à garantir des repas scolaires de bonne qualité pour tous.
16. Le Renforcement des partenariats mondiaux est indispensable pour avancer dans l'élaboration des politiques, améliorer la prestation des services, favoriser la coordination et stimuler l'innovation. Le Rwanda prend activement part à la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'Initiative de coopération du Rwanda, qui a été lancée en vue de coordonner l'échange de données d'expérience avec d'autres pays et prévoit la participation à la coopération mondiale pour le développement.

17. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "le Plan-cadre de coopération") établi pour le Rwanda pour la période 2025–2029 constitue une structure coordonnée permettant de faire progresser le programme national de développement et définit les contributions concrètes de chaque organisme selon un principe d'unité d'action des Nations Unies. En parfaite adéquation avec la deuxième stratégie nationale de transformation, le cadre repose sur trois piliers: la transformation économique, la transformation sociétale et la gouvernance transformatrice.
18. Lors de l'élaboration du plan stratégique de pays (PSP), le PAM a suivi une approche globale en matière de participation des parties prenantes afin d'étudier les priorités et les possibilités de collaboration. Il a mené des réunions bilatérales de haut niveau et des ateliers multipartites à l'échelle nationale avec des responsables des administrations publiques, des représentants des ambassades, des donateurs, d'autres entités des Nations Unies, des partenaires de développement et des organisations de la société civile, dont des organisations de femmes. Au niveau des districts, les consultations ont réuni des représentants des autorités locales et des experts techniques, et leurs recommandations ont été prises en compte dans tous les effets directs du PSP. Soucieux de respecter l'engagement pris en matière de responsabilité à l'égard des personnes touchées, le PAM a organisé des consultations avec des jeunes, des femmes et des personnes handicapées afin de mieux comprendre leurs priorités et de recenser les lacunes et les possibilités existantes.

3. Atouts particuliers, capacités et moyens du PAM au Rwanda

19. L'évaluation du PSP pour 2019–2025 a conforté le PAM dans la mission qu'il s'est fixée consistant à sauver des vies et à changer la vie au Rwanda, en mettant en relief le rôle qu'il joue vis-à-vis du renforcement des capacités nationales.
20. La priorité accrue accordée par le PAM au renforcement des capacités nationales en tant que priorité transversale répond à l'évolution du rôle des entités des Nations Unies dans le cadre du programme d'action du Gouvernement. Le solide cadre d'action du Rwanda permet au PAM de se concentrer sur l'appui à la mise en œuvre des politiques et à la modélisation des solutions au niveau infranational, comme le prévoient les priorités du Gouvernement et le Plan-cadre de coopération, ainsi que la théorie du changement du PSP pour 2026–2029.
21. Satisfaire les besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile reste une priorité absolue pour le Gouvernement rwandais et le PAM. L'instabilité régionale persistante et les chocs qui en découlent rendent indispensables la préparation et les interventions sur le plan humanitaire. Parallèlement, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires, le PAM a défini des solutions viables vers l'autosuffisance au profit des réfugiés.
22. Le portefeuille d'activités du PAM vise à renforcer les systèmes alimentaires et à favoriser une alimentation saine en mettant en œuvre davantage de programmes fondés sur des transferts de type monétaire, en encourageant les pratiques d'agriculture régénératrice qui améliorent la résilience des petits exploitants face aux chocs et en appuyant l'échange de connaissances et l'innovation. Le PAM a aussi élargi ses partenariats avec le secteur privé afin d'aider les petits exploitants à accéder aux intrants, aux capitaux et aux marchés.
23. À l'issue de l'évaluation du précédent PSP et de l'évaluation à mi-parcours du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, il a été recommandé au PAM d'élargir son rôle de catalyseur dans l'ensemble de son portefeuille d'activités et d'affiner ce rôle en tirant profit de l'expérience qu'il a acquise s'agissant d'appuyer ce type de programme et de renforcer les capacités à l'échelle des districts. Une plus grande implication des communautés et leur participation accrue au programme, l'adoption de mesures destinées à faire face aux inondations, aux sécheresses et à d'autres chocs, et la promotion des moyens d'existence des réfugiés sont autant de priorités qui ont été mises en avant lors des consultations avec les communautés.

4. Positionnement stratégique, priorités des programmes et partenariats

Direction et impacts escomptés du plan stratégique de pays

24. Le PAM aidera le Gouvernement à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables face aux chocs et risquant d'être laissées de côté. Le PSP vise à réduire progressivement le besoin d'aide humanitaire et à promouvoir la sécurité alimentaire à long terme de toute la population rwandaise. Le PAM s'attachera à améliorer les moyens d'existence des groupes de population vulnérables, parmi lesquels les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes handicapées, les jeunes et les femmes, en contribuant à des systèmes alimentaires plus résilients, à une meilleure gestion des catastrophes ainsi qu'à des systèmes et programmes nationaux qui favorisent le capital humain et améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition.
25. Au fil du temps, le PAM prévoit de passer de l'exécution directe à la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer les programmes et les systèmes publics, comprenant notamment la prise en compte de la protection et de la responsabilité à l'égard des personnes touchées. À cet égard, le PAM appuiera les efforts faits par les pouvoirs publics pour venir à bout des normes sociales et des obstacles structurels qui influent sur l'accès des femmes et des personnes handicapées aux services et aux possibilités.
26. Le présent PSP contribue aux priorités du Gouvernement définies dans la deuxième stratégie nationale de transformation, en particulier la réduction des taux de retard de croissance et de malnutrition, l'amélioration de la qualité de l'éducation et la création de possibilités d'emplois décents et productifs. Il concorde en outre avec d'autres cadres nationaux tels que le plan stratégique pour le secteur de la santé (2022–2030), la stratégie de développement de l'agriculture (2015–2035), le cinquième plan stratégique de transformation agricole, la politique nationale relative à la famille et à la nutrition (2024), la politique nationale globale d'alimentation scolaire (2019), la politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2023), le plan national d'adaptation (2021–2050) et d'autres politiques et plans pertinents.

Intégration des programmes

27. Le PSP est conçu de manière à favoriser la cohérence entre les effets directs qui y sont énoncés, tout en décloisonnant les activités et en créant des liens entre elles, dans le but de permettre aux personnes vulnérables de se passer de l'aide humanitaire et de progresser vers l'autosuffisance pour atteindre la sécurité alimentaire à long terme et mettre fin à la malnutrition. L'effet direct 2 du PSP sera étroitement associé à l'effet direct 1 à travers l'alimentation scolaire, la sensibilisation et les compétences en matière de nutrition, et la gestion des risques de catastrophe, ainsi qu'à l'effet direct 3 à travers les liens établis avec les systèmes alimentaires locaux qui approvisionnent les écoles et créent une demande pour des aliments nutritifs et une agriculture à dimension nutritionnelle. En tant que plateforme d'intégration, l'alimentation scolaire contribue à tous les effets directs du PSP et s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des capacités du Gouvernement en matière d'achats et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. De même, les effets directs 1 et 3 du PSP seront intégrés dans le cadre d'initiatives visant à favoriser l'autosuffisance des réfugiés.

Collaboration stratégique avec les partenaires

28. Le PAM est un précieux partenaire du Gouvernement rwandais. La réalisation des effets directs du PSP interviendra en collaboration avec le Gouvernement, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, y compris les autres organismes ayant leur siège à Rome, les institutions financières internationales, les partenaires de recherche, les organisations communautaires et le secteur privé.

29. Conformément aux priorités fixées dans le Plan-cadre de coopération, le PAM recherchera des moyens de mener conjointement des activités de sensibilisation et des programmes avec les autres organismes des Nations Unies en vue de coordonner et d'harmoniser les activités visant à s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ainsi qu'à leurs causes profondes.
30. Le PAM s'efforcera, dans le cadre de ses interventions de renforcement des capacités, d'obtenir des effets à long terme tout en assurant une meilleure prise en main des programmes et des systèmes par le pays, en nouant des partenariats solides, fiables et efficaces et en favorisant une bonne coordination.
31. Le PAM établira des partenariats avec des organisations de la société civile, dont des organisations non gouvernementales internationales et nationales, des groupes et organisations de jeunes et des communautés locales, et mettra à profit les plateformes existantes tels les mécanismes communautaires de remontée de l'information. Il développera sa collaboration avec de nouveaux partenaires techniques, tels que les organisations dirigées par des femmes, les organisations de personnes handicapées et les organisations communautaires, afin d'améliorer la qualité de ses programmes.
32. Le PAM étudiera la possibilité de nouer des partenariats autour des connaissances et de la recherche en vue d'élaborer des programmes fondés sur des données factuelles. Il mettra aussi sur pied des partenariats novateurs entre les différents secteurs afin de trouver des approches innovantes en matière de programmes, comme l'enrichissement des aliments dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire, tout en renforçant sa collaboration avec le secteur privé pour consolider les systèmes alimentaires.
33. Le PAM accompagnera le Gouvernement dans son programme en faveur de la coopération Sud-Sud, en tirant parti de sa présence internationale dans les échanges Sud-Sud et de sa participation accrue à la Coalition pour l'alimentation scolaire et au Réseau du secteur privé du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN).

Effets directs du plan stratégique de pays et activités

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Rwanda - notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes retournant chez elles et les communautés d'accueil - bénéficient d'interventions sûres, inclusives et destinées à sauver des vies, qui permettent de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents toute l'année et de favoriser leur accès à l'autosuffisance

34. Le PAM continuera de subvenir aux besoins des réfugiés au Rwanda en poursuivant son programme destiné à sauver des vies. Il assurera au profit des réfugiés des transferts de type monétaire et des transferts de vivres non assortis de conditions qui leur permettront de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels. Il maintiendra l'approche suivie jusqu'ici en matière de ciblage et de hiérarchisation des priorités pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées.
35. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Ministère en charge de la gestion des situations d'urgence, le PAM renforcera l'autosuffisance des réfugiés en les aidant à acquérir des moyens d'existence durables grâce à diverses interventions, dont des formations, des activités génératrices de revenus agricoles et non agricoles, l'intégration au sein des coopératives de petits exploitants des communautés d'accueil, l'inclusion financière et l'établissement de liens avec les programmes publics de mise en valeur des terres. Avec le HCR, il continuera d'appuyer l'inclusion des écoles accueillant les réfugiés dans le programme national d'alimentation scolaire.

36. Le PAM concourra à la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée chez les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et chez les enfants âgés de 6 à 59 mois dans les camps de réfugiés. Aux fins de la prévention de la malnutrition chronique, il fournira des aliments nutritifs spécialisés et mènera à titre expérimental des interventions alliant transferts monétaires et activités axées sur la nutrition ("cash-plus-nutrition")¹³ au profit des enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi que des filles et des femmes enceintes ou allaitantes. Les réfugiés sous traitement antirétroviral contre le VIH et sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe recevront eux aussi des aliments nutritifs spécialisés. En coordination avec le Gouvernement, le PAM et le HCR renforceront les moyens mis à la disposition des agents de santé pour leur permettre de fournir des services de nutrition de qualité aux réfugiés.
37. Des actions à dimension nutritionnelle visant à faire évoluer la société et les comportements favoriseront une alimentation saine parmi les réfugiés et dans les communautés d'accueil, notamment en agissant sur les normes sociales et culturelles qui empêchent les différents membres du ménage d'accéder à une bonne nutrition et à une alimentation saine.
38. En tant que partenaire humanitaire clé du Gouvernement, le PAM renforcera la capacité du Ministère en charge de la gestion des situations d'urgence de se préparer aux crises, de les anticiper et d'y faire face, en s'appuyant autant qu'il est possible sur la protection sociale au niveau national, la gestion des risques de catastrophe et des mesures d'anticipation. Le PAM contribuera à l'élaboration de politiques et de cadres nationaux en faveur de la réduction des risques de catastrophe, du financement de la gestion desdits risques et d'autres solutions stratégiques répondant aux besoins et aux priorités spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons au Rwanda.
39. Il viendra également en aide aux Rwandais touchés par divers chocs, en renforçant leur résilience et en œuvrant à l'obtention de résultats durables.

Harmonisation avec les priorités nationales

40. L'effet direct 1 du PSP contribue à l'effet 2 (pilier relatif à la transformation sociale) du Plan-cadre de coopération. Les opérations en faveur des réfugiés sont conformes au plan stratégique pour l'inclusion des réfugiés (2019-2024), à la politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2023), au plan stratégique relatif au secteur de la protection sociale pour la période 2025-2029 et aux instructions ministérielles relatives à la gestion des réfugiés et des camps de réfugiés (2021).

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les personnes pauvres et vulnérables au Rwanda, notamment les enfants, bénéficient de systèmes et de programmes nationaux renforcés, y compris de repas scolaires, qui contribuent à améliorer le capital humain, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

41. Le PAM aidera le Gouvernement à mettre en valeur le capital humain et à renforcer les systèmes et les programmes nationaux axés sur les personnes les plus vulnérables. Cela passera notamment par un soutien aux travaux publics, un appui nutritionnel direct ainsi qu'une protection sociale réactive face aux chocs, y compris des transferts monétaires permettant de faire face aux chocs, conformément aux priorités nationales énoncées dans la deuxième stratégie nationale de transformation et dans le programme Vision 2020 Umurenge.

¹³ Les interventions de ce type, qui associent des transferts monétaires à des activités d'éducation nutritionnelle et de communication visant à faire évoluer les comportements, sont susceptibles de réduire l'incidence du retard de croissance chez les enfants dans une proportion allant de 15 à 20 pour cent (source: Shekar, Meera *et al.* 2024. *Investment Framework for Nutrition 2024*).

42. Le PAM fournira des repas scolaires nutritifs aux enfants dans les zones en proie à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et s'en servira de tremplin pour l'apprentissage et l'innovation. Il élaborera et expérimentera des liens entre l'alimentation scolaire, les services de santé et de nutrition à l'école et les économies locales – notamment concernant l'enrichissement des aliments et les cultures à forte teneur en nutriments – et il appuiera aussi les initiatives en faveur d'une cuisson propre afin d'améliorer l'accès à des sources d'énergie propre dans les écoles, comme le souhaite le Gouvernement.
43. Le PAM s'emploiera avec ses partenaires à mettre en œuvre des actions visant à faire évoluer la société et les comportements dans le cadre des programmes de repas scolaires afin d'améliorer l'alimentation des enfants d'âge scolaire et de leur famille. En s'appuyant sur des données factuelles, il collaborera avec ses partenaires pour promouvoir des services intégrés de santé et de nutrition en milieu scolaire et garantir l'accès des élèves à l'information sur les grandes questions relatives à la santé, à la nutrition et au bien-être.
44. Le PAM travaillera avec les autorités nationales et infranationales à la conception et à l'élaboration d'orientations, de mesures de soutien et de modèles visant à garantir que les produits alimentaires achetés pour le programme national d'alimentation scolaire sont stockés, transportés et distribués de manière à en améliorer la sécurité sanitaire et la qualité. Le PAM encouragera la coordination institutionnelle, appuiera l'élaboration de politiques, d'orientations et de normes en la matière, produira des données factuelles et plaidera en faveur d'un financement durable. Il aidera le Gouvernement à participer activement à la Coalition pour l'alimentation scolaire, tout en donnant aux parents et aux aidants, ainsi qu'au secteur privé, les moyens de jouer le rôle crucial qui leur incombe dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire.
45. En collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé, le PAM renforcera les services et les programmes nationaux spécifiquement axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle destinés à améliorer la nutrition. En axant l'action qu'il mène auprès des communautés sur une alimentation saine et sur les centres de santé pour la prise en charge de la malnutrition, le PAM adoptera une approche tenant compte de tous les stades de la vie, notamment dans le but d'améliorer la santé et l'alimentation pendant la période décisive allant du 1 000^e au 8 000^e jour de la vie de l'enfant, brisant ainsi le cycle intergénérationnel de la malnutrition. Les groupes vulnérables sur le plan nutritionnel, en particulier les enfants de moins de 5 ans, les élèves des écoles maternelles, les filles et les femmes allaitantes, les adolescentes et les personnes vivant avec le VIH, bénéficieront de services nationaux de nutrition de meilleure qualité et mieux intégrés qui contribueront à réduire les taux de retard de croissance et les carences en micronutriments.
46. Le PAM maintiendra son soutien au Mouvement SUN en tant que plateforme essentielle permettant de promouvoir la collaboration avec le secteur privé dans le domaine de la nutrition au Rwanda. Il continuera d'appuyer les initiatives du Gouvernement en matière d'enrichissement des aliments et d'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans le cadre de sa participation au Mouvement SUN.

Harmonisation avec les priorités nationales

47. L'effet direct 2 du PSP contribue à l'effet 2 (pilier relatif à la transformation sociale) du Plan-cadre de coopération. Il est en phase avec les objectifs de la deuxième stratégie nationale de transformation en matière de nutrition, d'éducation et de prestation de services publics, avec la politique nationale d'alimentation scolaire globale (2019), avec la stratégie nationale visant à sortir durablement de la pauvreté, avec la politique nationale relative à la famille et à la nutrition (2024) et avec les autres politiques publiques pertinentes.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les petits exploitants et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés vivant dans des camps en milieu rural, bénéficient de moyens d'existence décentes et de systèmes alimentaires durables, notamment d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une résilience accrue face aux chocs et d'un meilleur accès à une alimentation saine

48. Le PAM adoptera une approche axée sur les systèmes alimentaires qui favorise une alimentation saine et des moyens d'existence décentes afin de soutenir la sécurité alimentaire à long terme. Conformément au projet du Gouvernement en matière de transformation des systèmes alimentaires, tel qu'il figure dans son plan stratégique de transformation agricole, et en collaboration avec des organismes des Nations Unies comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il s'emploiera à renforcer les systèmes alimentaires locaux à dimension nutritionnelle et les moyens d'existence ruraux, en accordant la priorité à la participation et à l'autonomisation des petits exploitants pratiquant l'agriculture de subsistance, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des réfugiés dans les districts les plus vulnérables.
49. Le PAM continuera à rechercher des synergies avec la FAO et le Fonds international de développement agricole, mettant les atouts de chacun au service du renforcement de la résilience et de l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment pour favoriser le développement prévu à l'échelle nationale de pratiques agricoles plus résilientes, la protection et l'utilisation efficace des ressources naturelles, y compris dans les domaines de la gestion de l'eau, l'adoption des technologies numériques et l'instauration de liens commerciaux avec le secteur privé.
50. Le PAM appuiera la création et le renforcement des capacités nécessaires aux communautés rurales (coopératives et agriculteurs se trouvant dans les camps de réfugiés et communautés d'accueil) pour mettre en commun leurs ressources, regrouper leurs produits et développer les liens avec les marchés, y compris les liens noués avec les programmes d'alimentation scolaire. Le PAM s'efforcera d'augmenter les débouchés offerts aux petits exploitants, en s'appuyant sur les écoles pour créer des marchés dans les zones où des activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale sont mises en œuvre.
51. Le PAM viendra en aide aux microentreprises et aux petites entreprises agricoles dirigées par des jeunes et des femmes en agissant avec ses partenaires pour faciliter l'accès à des connaissances et des ressources utiles aux petits exploitants ruraux et aux coopératives. Il encouragera le développement de filières locales à dimension nutritionnelle et l'accès durable à des aliments abordables et nutritifs pour les communautés et les petits exploitants, et améliorera la productivité et la résilience des communautés.
52. Le PAM renforcera les capacités nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, de gestion après récolte, de connaissances nutritionnelles et de culture financière. Grâce à des partenariats noués avec le secteur privé, en particulier en milieu rural, les communautés auront accès à des outils et à du matériel essentiels pour les activités après récolte.
53. Le PAM intensifiera ses activités en faveur de l'émancipation économique des femmes en s'appuyant sur des initiatives d'inclusion financière et de création de moyens d'existence à l'intention des jeunes femmes et en veillant à ce que les hommes et les garçons jouent un rôle central dans la facilitation de leur autonomisation au sein des communautés.

Harmonisation avec les priorités nationales

54. L'effet direct 3 du PSP contribue à l'effet 1 (pilier relatif à la transformation économique) du Plan-cadre de coopération ainsi qu'à la réalisation des objectifs de la deuxième stratégie nationale de transformation en matière de création d'emplois et de moyens d'existence. Il est également conforme au cinquième plan stratégique de transformation agricole et aux contributions déterminées au niveau national 3.0 du Rwanda, en faveur de l'action climatique.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2029, les communautés touchées par une crise au Rwanda recueillent les fruits du renforcement des capacités dont le Gouvernement rwandais et la communauté humanitaire disposent pour intervenir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence qui se présentent

55. En cas d'urgence, le PAM mettra à profit sa longue expérience en matière d'assistance aux populations démunies pour fournir à la demande des services et des compétences liés à la chaîne d'approvisionnement qui faciliteront l'apport d'une aide en temps voulu aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, aux communautés d'accueil et aux autres communautés touchées par une crise.
56. S'appuyant sur sa solide réputation en matière de gestion des opérations transfrontières et de maintien de l'accès aux personnes démunies, le PAM continuera d'assurer un "couloir logistique" permettant d'acheminer des secours humanitaires dans les pays voisins. Il prêtera son concours à la livraison rapide et efficace des denrées alimentaires sur le territoire rwandais et dans l'ensemble de la région, de façon à répondre aux besoins.
57. Le PAM mettra à profit ses compétences en matière de chaînes d'approvisionnement, de transferts de type monétaire, d'ingénierie, d'analyse et de production de données factuelles pour fournir des services et un soutien technique aux institutions publiques, aux partenaires humanitaires et de développement et à d'autres organisations, et accroître ainsi leur capacité à intervenir efficacement et effectivement en cas de crise.
58. En collaboration avec le Ministère en charge de la gestion des situations d'urgence et d'autres parties prenantes gouvernementales, le PAM définira des itinéraires, déterminera les stocks disponibles et d'autres ressources nécessaires aux interventions d'urgence, et collaborera avec des organismes partenaires dans le but de créer une base de données complète de ces ressources. Il définira le contenu d'un "colis d'urgence" en veillant à ce que celui-ci comprenne suffisamment de vivres et d'autres articles essentiels pour subvenir aux besoins immédiats des ménages touchés à la suite d'une situation d'urgence. De plus, il identifiera les fournisseurs capables de constituer et de distribuer les colis dans un délai de sept jours.

Harmonisation avec les priorités nationales

59. L'effet direct 4 du PSP contribue aux piliers relatifs au développement social et à la gouvernance du Plan-cadre de coopération, à la politique de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2023) ainsi qu'au plan national d'urgence en cas d'afflux de population (2018).

5. Hiérarchisation des priorités et pérennisation

Hiérarchisation des priorités

60. Le manque de financement humanitaire pour l'opération en faveur des réfugiés a contraint le PAM à réduire considérablement les transferts monétaires pendant la quasi-totalité de la période couverte par le précédent PSP. Les chocs externes et les situations d'urgence, auxquelles s'ajoute la tendance à la baisse du financement humanitaire, risquent fort d'affecter encore la situation des réfugiés au Rwanda.

61. Le PAM et le HCR mènent régulièrement des opérations conjointes de ciblage auprès des réfugiés vivant dans des camps afin d'orienter la planification des programmes et d'établir des priorités parmi les ressources disponibles en faveur des personnes classés comme très vulnérables ou modérément vulnérables. Le soutien actuellement apporté au Ministère en charge de la gestion des situations d'urgence vise à réduire la proportion de réfugiés classés comme très vulnérables en trouvant des solutions vers l'autosuffisance et des moyens permettant de s'affranchir progressivement de l'assistance.
62. Si certaines activités ont bénéficié d'un financement, comme l'alimentation scolaire et l'aide aux petits exploitants, d'autres sont restées gravement sous-financées, notamment la prévention et la prise en charge de la malnutrition, les projets axés sur l'autosuffisance et les moyens d'existence en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, les programmes d'alimentation scolaire pour les enfants de réfugiés, ainsi que la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Le risque que certaines des personnes les plus vulnérables au Rwanda soient laissées de côté s'en trouve accru.
63. Le PAM intensifiera les activités de mobilisation de fonds et de sensibilisation menées conjointement avec le Gouvernement dans le cadre du renforcement des capacités, y compris en élargissant ses partenariats avec de nouveaux donateurs, des institutions financières et le secteur privé, afin d'optimiser l'impact de ses interventions en saisissant des possibilités de mobilisation conjointe de fonds pluriannuels prévisibles à l'appui de priorités communes. En cas de déficits de financement, le PAM accordera la priorité au financement de l'action humanitaire et à utilisation souple pour les activités relevant des interventions face à une crise au titre des effets 1 et 4 du PSP. Une stratégie en matière de partenariats et de mobilisation de ressources a été élaborée afin de guider le bureau de pays dans le choix des domaines de collaboration dans ses efforts de mobilisation et de diversification des ressources.

Stratégies de pérennisation et de transition

64. Pour garantir la durabilité et la transposition à plus grande échelle de ses interventions, le PAM continuera de privilégier les initiatives de renforcement des capacités conçues pour permettre aux principales parties prenantes d'absorber, de piloter et de gérer les interventions de manière efficace. Le PAM encouragera le partage des responsabilités et de la conduite des activités en associant les parties prenantes à la conception et au financement conjoints des programmes, sur la base d'évaluations des capacités et des priorités nationales et infranationales.
65. L'assistance alimentaire fournie par le PAM continuera de faire l'objet d'une hiérarchisation sur la base de l'état de vulnérabilité des bénéficiaires. En collaboration avec le Ministère en charge de la gestion des situations d'urgence et le HCR, le PAM mettra en œuvre des activités axées sur les moyens d'existence afin d'accroître l'autosuffisance des réfugiés et d'améliorer leur intégration dans les communautés d'accueil¹⁴. Le PAM préconisera et appuiera la réalisation d'initiatives visant à intégrer toutes les écoles accueillant des réfugiés dans le programme national d'alimentation scolaire et fera en sorte que les services de santé destinés aux réfugiés comprennent des programmes de nutrition en faveur des personnes vulnérables lorsqu'ils seront transférés aux systèmes de santé nationaux et au régime national d'assurance-maladie en vue de leur prise en main.

¹⁴ Ministère en charge de la gestion des situations d'urgence. *Refugee Sustainable Graduation Strategy 2025-2030*.

66. Le PAM accordera la priorité à la pérennisation du programme national d'alimentation scolaire et cessera progressivement d'en assurer la mise en œuvre directe pour concentrer son soutien sur le renforcement des capacités. Une attention particulière sera accordée à l'appui à la protection sociale et aux services et programmes de nutrition financés par les pouvoirs publics. Le PAM renforcera le programme de travaux publics du Gouvernement, et mettra à disposition ses connaissances, ses compétences et son savoir-faire pour en assurer la viabilité.
67. En vue d'obtenir et de pérenniser les effets directs du PSP, le PAM mettra à profit ses partenariats solides avec les institutions et organisations concernées, en se basant sur les rôles, responsabilités et atouts de chacun, tels que définis dans les accords gouvernementaux et le Plan-cadre de coopération. La collaboration stratégique et le travail de sensibilisation porteront principalement sur la transition progressive des activités du PAM vers leur prise en main par les autorités nationales, assortie de stratégies de financement¹⁵.
68. Soucieux de favoriser un ancrage local, le PAM associe divers acteurs à ses programmes, parmi lesquels les partenaires du secteur privé, la société civile, les dirigeants communautaires au niveau des districts et des secteurs, ainsi que les jeunes, afin de garantir la prise en main des interventions au niveau local et leur viabilité. Il s'efforce en outre de rechercher des solutions et des innovations à l'échelle locale, par exemple dans le cadre du projet IGNITE 3.0 Challenge, qui a permis à de jeunes responsables locaux de développer les solutions qu'ils avaient présentées.

¹⁵ Par exemple, la [stratégie nationale de financement de l'alimentation scolaire au Rwanda](#), élaborée par le Ministère de l'éducation et le Ministère des finances et de la planification économique avec le concours du PAM, ou encore la stratégie nationale de financement des risques de catastrophe, en cours d'élaboration avec le Ministère des finances et de la planification économique.

ANNEXE I

APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE RWANDA (2026–2029)

Objectif	Élimination de la faim	Élimination de la faim	Élimination de la faim	Partenariats pour la réalisation des objectifs
Cible	2.1 Accès à l'alimentation	2.2 Élimination de la malnutrition	2.4 Viabilité des systèmes alimentaires	17.16 Renforcement des partenariats mondiaux
Domaine d'action privilégié	INTERVENTION FACE À UNE CRISE	RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE	CAUSES PROFONDES	INTERVENTION FACE À UNE CRISE
Effet direct du PSP	Effet direct 1 du PSP: D'ici à 2029, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et touchées par une crise au Rwanda – notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes retournant chez elles et les communautés d'accueil – bénéficient d'interventions sûres, inclusives et destinées à sauver des vies, qui permettent de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents toute l'année et de favoriser leur accès à l'autosuffisance	Effet direct 2 du PSP: D'ici à 2029, les personnes pauvres et vulnérables au Rwanda, notamment les enfants, bénéficient de systèmes et de programmes nationaux renforcés, y compris de repas scolaires, qui contribuent à améliorer le capital humain, la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Effet direct 3 du PSP: D'ici à 2029, les petits exploitants et les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les réfugiés vivant dans des camps en milieu rural, bénéficient de moyens d'existence décentes et de systèmes alimentaires durables, notamment d'une meilleure gestion des ressources naturelles, d'une résilience accrue face aux chocs et d'un meilleur accès à une alimentation saine	Effet direct 4 du PSP: D'ici à 2029, les communautés touchées par une crise au Rwanda recueillent les fruits du renforcement des capacités dont le Gouvernement rwandais et la communauté humanitaire disposent pour intervenir rapidement et efficacement face aux situations d'urgence qui se présentent
Activité	Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes retournant chez elles; soutenir le programme d'alimentation scolaire destiné aux élèves des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil; et fournir un appui aux moyens d'existence en faveur des réfugiés vulnérables et des communautés d'accueil	Activité 4: Fournir des repas scolaires nutritifs et variés ainsi que des services de santé et de nutrition à l'école aux enfants d'âge scolaire au Rwanda, et renforcer les capacités nationales à cet égard	Activité 7: Fournir une assistance technique et renforcer les capacités nationales en vue de mettre en œuvre des programmes intégrés qui permettent aux acteurs des secteurs public et privé et aux communautés, en particulier aux femmes et aux jeunes, d'améliorer l'accès aux marchés, la création d'emplois, l'information, les financements et les technologies numériques, de réduire les pertes alimentaires, d'améliorer la qualité, d'augmenter les revenus et d'avoir une alimentation saine	Activité 8: Fournir des services et des compétences liés à la chaîne d'approvisionnement qui permettent au Gouvernement et aux partenaires d'apporter une assistance d'urgence en temps voulu aux populations touchées

Objectif	Élimination de la faim	Élimination de la faim	Élimination de la faim	Partenariats pour la réalisation des objectifs
Cible	2.1 Accès à l'alimentation	2.2 Élimination de la malnutrition	2.4 Viabilité des systèmes alimentaires	17.16 Renforcement des partenariats mondiaux
Domaine d'action privilégié	INTERVENTION FACE À UNE CRISE	RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE	CAUSES PROFONDES	INTERVENTION FACE À UNE CRISE
	<p>Activité 2: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux Rwandais exposés au risque de catastrophe, en s'appuyant autant qu'il est possible sur des mesures d'anticipation et les systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophe réactifs face aux chocs</p>	<p>Activité 5: Mener des activités de renforcement des capacités au profit des acteurs de la nutrition afin d'améliorer les systèmes, les programmes et les interventions en matière de nutrition au niveau national</p>		
	<p>Activité 3: Fournir un appui au renforcement des capacités et une assistance technique aux institutions nationales et infranationales et aux partenaires afin de donner au Rwanda les moyens d'anticiper les chocs et les catastrophes, de s'y préparer et de mieux y faire face</p>	<p>Activité 6: Mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des institutions nationales et infranationales afin de leur permettre de financer, de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des systèmes réactifs face aux chocs</p>		

ANNEXE II

Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

1. Le PAM alignera le suivi et l'évaluation des activités du PSP sur le Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026–2029. Une stratégie de suivi et d'évaluation sera élaborée afin de définir l'approche à adopter pour mettre en œuvre un suivi de la performance et une évaluation des activités du PSP qui soient efficaces. Conformément aux exigences minimales institutionnelles en matière de suivi, le système de suivi et d'évaluation consistera essentiellement à renforcer le suivi des effets directs, des processus et des produits afin d'améliorer la prise de décisions concernant les programmes. Le PAM entend améliorer le suivi de ses activités de renforcement des capacités à l'aide d'indicateurs institutionnels actualisés et d'approches telles que les études qualitatives. Il élaborera des processus solides de gestion des connaissances afin d'appuyer la réalisation effective des effets directs des programmes, l'amélioration de l'action menée et l'innovation. Des outils de suivi des processus seront mis à jour et intégrés dans le système de remontée de l'information aux échelons appropriés pour qu'il y soit donné suite, système dont le développement est déjà bien avancé.
2. Les données de référence et les cibles des indicateurs d'effet direct seront établies au cours des trois premiers mois de l'exécution du PSP. Les données seront ventilées par sexe, par âge et par handicap, dans la mesure du possible. Le bureau de pays dispose d'un système de suivi à distance qui permettra de collecter et d'analyser les données plus rapidement et à moindre coût, en particulier lors des interventions d'urgence. Le suivi des processus sera effectué régulièrement pour vérifier si les activités sont mises en œuvre comme prévu et si les bénéficiaires sont satisfaits.
3. Un examen à mi-parcours du PSP sera effectué en 2027 pour mesurer les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, et une évaluation indépendante finale au cours de l'avant-dernière année de son exécution. Des évaluations décentralisées des activités menées dans le cadre du programme de repas scolaires et de l'effet direct 3 du PSP seront également réalisées. Le PAM contribuera au suivi de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération et épaulera le Gouvernement dans ses initiatives de suivi, de production d'éléments factuels et d'analyse au moyen des technologies numériques et de l'analyse des données.
4. Le PAM continuera de mettre en œuvre des mécanismes communautaires de remontée de l'information par lesquels les bénéficiaires pourront prendre contact directement avec les employés du PAM, donner leur avis et présenter des réclamations concernant les programmes du PAM, ce qui permettra de mieux cerner les ajustements à apporter au programme. Le mécanisme servira en outre à faire remonter aux échelons supérieurs les cas liés à la protection, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de violence à l'encontre des femmes et des filles, et à les transmettre aux services compétents.
5. Le bureau de pays élaborera un plan d'action relatif à la participation des communautés au PSP, plan qui régira la mobilisation ultérieure des parties prenantes au cours de l'exécution des programmes.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

Risques stratégiques

6. Le succès du présent PSP dépendra du maintien de la stabilité politique au Rwanda et de la stabilité régionale. L'insécurité qui sévit actuellement dans l'est de la République démocratique du Congo constitue un risque. Si la situation se détériore encore, il faut s'attendre à ce qu'un nombre accru de demandeurs d'asile et de personnes déplacées arrivent au Rwanda.
7. La perturbation du commerce transfrontalier et la hausse des prix des produits de base risquent d'aggraver l'insécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables.
8. La disponibilité de fonds fait peser un risque sur la concrétisation des effets directs du PSP. Pour atténuer les déficits de financement, le PAM s'attachera en priorité à planifier ses activités sur la base d'éléments factuels et à œuvrer en amont auprès des donateurs, y compris les donateurs non habituels, tout en veillant à allouer les ressources de manière efficiente.
9. La fréquence et l'intensité accrues des inondations, des sécheresses et d'autres chocs représentent un risque pour les bénéficiaires, le personnel et les biens du PAM. Ce dernier mettra en œuvre des mesures de sécurité qui rendront les missions et les activités sur le terrain aussi sûres que possible, notamment en procédant à une évaluation obligatoire des risques. Le PAM dispose d'un plan d'urgence pour définir les mesures à prendre immédiatement et réagir rapidement en cas de choc de grande ampleur.

Risques opérationnels

10. Le PAM est déterminé à assurer la protection de ses bénéficiaires, de son personnel et de ses partenaires tout au long de ses opérations. Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le PAM atténuera les risques en sensibilisant son personnel, ses partenaires coopérants et les personnes participant aux activités axées sur le renforcement des capacités. Il continuera d'œuvrer à la sensibilisation des communautés et renforcera les procédures internes de signalement et de transmission des cas présumés aux services compétents. Le bureau de pays veillera à ce que tous les partenaires fassent l'objet d'une évaluation portant sur les capacités en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et se dotent de plans de renforcement desdites capacités. Les questions de protection seront régulièrement évaluées en vue de recenser et de mettre en place des mesures d'atténuation visant à réduire les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles lors des interventions fondées sur l'assistance alimentaire et les transferts de type monétaire.
11. Les déficits de financement à l'échelle mondiale entraînent une réduction rapide des sources de financement relativement fiables que le Mécanisme de gestion globale des vivres assure au Rwanda et au bureau du PAM dans le pays en investissant dans la société Africa Improved Foods. L'arrêt total de ce financement serait lourd de conséquences pour l'entreprise, les agriculteurs locaux auprès desquels elle s'approvisionne, ses employés et les relations entre le PAM et le Gouvernement.

Risques fiduciaires

12. Le PAM informera son personnel des risques associés à la fraude et à la corruption, tout en renforçant l'application du principe de tolérance zéro. Il collaborera avec les bureaux de terrain afin de renforcer les stratégies de gestion des risques, notamment en procédant à des vérifications d'usage des partenaires et des fournisseurs, ainsi qu'à des évaluations régulières des risques dans les régions considérées comme étant exposées à la fraude. Les mécanismes d'assurance interne seront renforcés pour veiller au respect des garanties conçues à cet effet.

Risques financiers

13. Les opérations du PAM sont soumises à des risques financiers comme les fluctuations des prix, les variations des taux de change, les taux d'inflation élevés et l'utilisation potentiellement abusive des biens. Le PAM suivra systématiquement l'évolution des prix et évaluera régulièrement la bonne utilisation des fonds alloués. S'agissant du risque lié aux fluctuations des taux de change, il prendra des mesures proactives, notamment en ajustant les valeurs des transferts de type monétaire, le cas échéant.

Garanties sociales et environnementales

14. Conformément à la politique environnementale du PAM et au cadre associé pour la durabilité, les activités du PSP feront l'objet d'un examen préalable et des mesures d'atténuation seront mises en place pendant les phases de conception et de mise en œuvre.
15. Le PAM entretiendra une communication bilatérale et régulière avec les communautés et entreprendra des analyses portant sur la protection et des évaluations tenant compte des risques de conflit afin de respecter le principe consistant à "ne pas nuire" et de mettre en œuvre des programmes sûrs et inclusifs qui permettent de rendre compte aux parties prenantes et de répondre le mieux aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information et le suivi régulier permettront de recenser et de traiter les problèmes qui nuisent à la qualité des programmes du PAM, notamment les erreurs de ciblage et les risques de discrimination fondés sur l'âge, le sexe, le handicap et d'autres facteurs.

ANNEXE III**Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays (*en dollars*)**

TABLEAU 1: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (<i>en dollars</i>)						
Effet direct du PSP	Activité	2026	2027	2028	2029	Total
1	1	25 002 059	25 250 908	25 602 759	26 576 119	102 431 844
	2	1 651 334	1 746 967	1 745 697	1 837 405	6 981 403
	3	963 238	653 950	610 496	674 913	2 902 596
2	4	9 813 824	10 040 310	8 537 222	6 653 399	35 044 755
	5	1 310 921	1 301 696	1 359 231	1 421 468	5 393 317
	6	1 310 809	1 055 182	1 175 848	935 835	4 477 674
3	7	9 051 275	8 251 857	5 551 677	4 808 059	27 662 868
4	8	78 910	82 424	83 611	84 922	329 868
Total		49 182 371	48 383 294	44 666 542	42 992 120	185 224 327

TABLEAU 2: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Effet direct stratégique 1 du PAM	Effet direct stratégique 2 du PAM	Effet direct stratégique 3 du PAM	Effet direct stratégique 4 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Causes profondes	Intervention face à une crise	
Transferts	80 447 262	28 812 856	19 425 314	253 376	128 938 809
Mise en œuvre	11 204 394	7 893 828	3 217 878	33 266	22 349 366
Coûts d'appui directs	13 809 230	5 467 725	3 331 332	43 226	22 651 513
Total partiel	105 460 887	42 174 410	25 974 524	329 868	173 939 688
Coûts d'appui indirects	6 854 958	2 741 337	1 688 344	0	11 284 638
Total	112 315 844	44 915 746	27 662 868	329 868	185 224 327

ANNEXE IV

TABLEAU 3: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE					
	2026	2027	2028	2029	Total
Total (hors chevauchements)	324 929	313 929	259 929	227 557	480 398

ANNEXE V

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) OU VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ																	
	Effet direct 1 du PSP														Effet direct 2 du PSP		
	Activité 1									Activité 2					Activité 4		
Type de bénéficiaires	Distribution générale	Distribution générale comprenant des biscuits à haute teneur énergétique	Distribution générale aux bénéficiaires modérément vulnérables	Alimentation scolaire - élèves de maternelle	Alimentation scolaire - élèves du primaire	Traitement de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans	Prévention du retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans	Prévention du retard de croissance chez les filles et femmes enceintes ou allaitantes	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	Distribution générale	Distribution générale comprenant des biscuits à haute teneur énergétique	Prévention du retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans	Prévention du retard de croissance chez les filles et femmes enceintes ou allaitantes	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Alimentation scolaire - élèves de maternelle	Alimentation scolaire - élèves du primaire
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire
Céréales	410										410					75	120
Légumes secs	120										120					30	40
Huile	30						25	25			30		25	25		5	10
Sel	5										5					3	3
Sucre					7,5		15	15					15	15			
Super Cereal					60		200	200					200	200			
Super Cereal Plus				60		200						200					
Biscuit à haute teneur énergétique		400										400					

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) OU VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ																	
	Effet direct 1 du PSP															Effet direct 2 du PSP	
	Activité 1										Activité 2					Activité 4	
Type de bénéficiaires	Distribution générale	Distribution générale comprenant des biscuits à haute teneur énergétique	Distribution générale aux bénéficiaires modérément vulnérables	Alimentation scolaire - élèves de maternelle	Alimentation scolaire - élèves du primaire	Traitement de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans	Prévention du retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans	Prévention du retard de croissance chez les filles et femmes enceintes ou allaitantes	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Création d'actifs et appui aux moyens d'existence	Distribution générale	Distribution générale comprenant des biscuits à haute teneur énergétique	Prévention du retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans	Prévention du retard de croissance chez les filles et femmes enceintes ou allaitantes	Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Alimentation scolaire - élèves de maternelle	Alimentation scolaire - élèves du primaire
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	
Plumpy'Sup						100											
Total kcal/jour	2 164	1 800	1 087	236	256	535	787	1 031	1 031	1 087	2 164	1 800	787	1 031	1 031	606	661
% de kcal d'origine protéique	11,4	11,1	11,3	16,6	9,2	10,5	16,6	11,9	11,9	11,30	11,4	11,10	16,6	11,9	11,9	12	10,3
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	0,294		0,147		0,010		0,100	0,46		0,249	0,294				0,043	0,041	0,041
Nombre de jours d'alimentation par an	360	4	360	199	199	360	360	360	360	105	90	4	120	120	120	199	199

ANNEXE VI

Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le [portail de données sur les PSP](#)¹.

Des informations détaillées concernant notamment les éléments ci-après y seront communiquées pour toute la durée du PSP et mises à jour chaque année:

- a) les modalités de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;
- b) une vue d'ensemble des bénéficiaires, ventilés par groupe d'âge, par sexe et par statut de résidence, ainsi que des données sur les bénéficiaires ventilées par groupe de bénéficiaires, par sexe et par modalité de transfert pour chaque effet direct du PSP et chaque activité;
- c) les distributions de rations alimentaires et les transferts prévus dans le cadre de chaque effet direct du PSP et de chaque activité;
- d) la ventilation des transferts par modalité;
- e) des informations quantitatives pour chaque effet direct du PSP et chaque activité, avec indication de la valeur en dollars É.-U. ainsi que du volume le cas échéant;
- f) un plan de hiérarchisation des priorités: ajustements apportés aux plans d'exécution en fonction des perspectives de financement.

¹ Conformément à la [politique en matière de plans stratégiques de pays](#) (2016).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
PIB	produit intérieur brut
PSP	plan stratégique de pays
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition